



La bonne foi est-elle mauvaise

Par **Salute**, le 01/02/2022 à 00:08

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour vous demander si vous pouvez m'aider par rapport à la situation dans laquelle je me trouve avec la banque. J'étais débouté en justice sur mes réclamations concernant des problèmes rencontrés pendant mes relations avec la banque. Par contre, je n'accepte pas la décision et j'estime toujours que le comportement de la banque envers moi était injuste et pas de tout sur la bonne foi. Je vais essayer d'expliquer le problème pour avoir un avis de votre part.

J'ai demandé une négociation sur notre prêt immobilier et le banquier était d'accord. Il m'avait préparé la demande avec tous les détails concernant les nouvelles conditions, durée, prix mensuel de remboursement... En échange de son accord, le banquier m'avait proposé d'ouvrir un nouveau compte partie sociale, que j'ai accepté et le jour même on a donc déposé deux demandes, une sur le réaménagement du prêt et l'autre sur l'ouverture du compte partie sociale.

En ce moment là, le banquier m'avait assuré que tout sera mis en place dans les prochains jours. Je suis sorti donc avec pas qu'une de mes deux demandes et en fin de compte, je me retrouve juste avec un contrat de plus.

Presque un an après, on se rend compte que l'une des deux demandes n'est pas en place. La banque avait donné suite juste à la demande d'ouverture de compte, sans faire suivre la deuxième demande sur le réaménagement du prêt. On n'avait rien reçu de la part de la banque concernant les deux demandes. Ni le refus concernant la demande sur le prêt, ni le contrat sur l'ouverture de compte partie sociale. Je n'étais même pas au courant que quelconque document devait nous être envoyé.

Le juge m'avait donc débouté sur ma réclamation disant que pendant un an je n'avais pas sollicité la banque par rapport au réaménagement du prêt !? Alors que je crois toujours et comme c'est écrit dans plusieurs articles que c'est à la banque de donner suite à mes demandes et à m'informer de sa décision. J'ai même présenté aux juges un document "promesse" de la part de la banque à l'ouverture de notre compte principal que notre conseillère sera toujours à nos côtés pour nous donner des conseils, pour faire suivre nos dossiers et différents d'autres services et au final, rien. Je crois toujours que la banque n'a pas suivi le dossier de la bonne foi. Elle a juste profité de la situation pour ouvrir encore un compte de plus.

Que pensez-vous, svp...

Par **youris**, le 01/02/2022 à 08:56

bonjour,

si vous n'acceptez pas la décision du tribunal, vous pouvez faire appel si la décision a été rendu en prmeier ressort.

si la décision n'est pas susceptible d'appel (rendu en dernier ressort), il ne vous reste que le pourvoi en cassation.

vous devez consulter un avocat spécialisé en droit bancaire.

salutations